

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le budget 2009

Dans ses séances des 13, 14, 27 et 29 octobre 2008, la Commission a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2009.

La Commission a d'abord reçu des explications au sujet de la nouvelle péréquation financière intercommunale qui devrait être mise en vigueur en 2010. Mis à part des chapitres supplémentaires, les mêmes bases de calcul qu'actuellement seront utilisées. Le nouveau système tiendrait ainsi compte du nombre de places d'accueil pour la petite enfance dans chaque commune. Par ailleurs, un nouveau fonds intercommunal serait créé pour financer, entre autres, des dépenses de fonctionnement à caractère intercommunal. Le transfert de charges vers les communes, mis en place par l'Etat en 2006, sera caduc. Globalement, selon les estimations de l'Etat, basées sur les comptes 2006, la commune du Grand-Saconnex devrait être bénéficiaire dans l'opération.

Pour le budget de fonctionnement, nous relevons les éléments suivants :

- Le budget a été conçu sur la base de recettes assez favorables, un certain nombre de dépenses courantes, notamment d'entretien, qui avaient été gelées les deux dernières années ont été réactivées.
- La quantité totale de personnel augmente d'un demi-poste. Une adaptation de 3% au coût de la vie est prévue.
- Les amortissements des crédits d'investissements votés représentent CHF 9'184'577.- et se répartissent comme suit : amortissements ordinaires CHF 6'789'677.- et amortissements complémentaires CHF 2'394'900.-. Ces amortissements complémentaires concernent les crédits d'investissements de l'Ecole Village et de la zone d'utilité publique du Pommier.
- Les recettes fiscales des personnes physiques proposées à CHF 26'788'000.-, soit +CHF 4'374'224.- par rapport au budget 2008 et +CHF 4'001'212.- par rapport aux comptes 2007 paraissent élevées à la commission, mais ce sont les chiffres transmis par l'Etat. La même constatation s'impose pour les personnes morales, encore que ce chiffre soit très fluctuant d'une année à l'autre. Nous recommandons au Conseil administratif de renoncer aux amortissements complémentaires mentionnés ci-dessus si les recettes fiscales se révèlent moins favorables en cours d'année 2009.
- Les intérêts de la dette sont de CHF 1'505'400.- pour une dette totale de CHF 50'200'000.-, soit environ CHF 5'000'000.- de moins qu'en 2008.
- Le report de charges de l'Etat vers les Communes se poursuit en 2009 selon les mêmes modalités que les années antérieures. Nous renonçons à effectuer le calcul exact, mais cela représente environ CHF 1'000'000.-
- L'aide au développement représente CHF 274'000.- soit exactement 0.7% des recettes prévues au budget. La Commission se réjouit du fait que ce chiffre a pu être réadapté à la hausse.
- La Commission et le Conseil administratif ont traité l'ensemble des subventions aux sociétés communales de façon plutôt économe. Deux augmentations sont toutefois à noter : la subvention au MGS basket club passe à CHF 100'000.- et sa garantie de déficit à CHF 100'000.-. La subvention estimée à la fondation pour la petite enfance passe d'autre part à CHF 2'300'000.-

- Les indemnités au Conseil administratif, qui n'avaient pas été adaptées depuis 2000, ont été augmentées à CHF 270'000.- Une affiliation des Conseillers-ères administratifs-ives à une caisse de retraite a également été prévue.
- Les indemnités au Conseil municipal ont été adaptées à la hausse de la façon suivante : 160.- pour les réunions plénières, 200.- pour le/la président-e. Pour les commissions 100.- pour deux heures, puis 50.- par heure supplémentaire. Ces sommes se montent à respectivement 120.- et 60.- pour le/la président-e et le/la rapporteur de la commission. D'autre part, une somme forfaitaire de CHF 300.- par conseiller-ère et par année pour la participation à CMNET a été attribuée.

A la fin de ses travaux, la Commission a :

- Approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement 2009 présentant un montant de CHF 38'424'156.- aux charges et de CHF 39'120'700.- aux revenus, soit un boni de CHF 696'544.-.
- Fixé à l'unanimité le nombre de centimes additionnels pour 2009 à 44 centimes.
- Fixé par 7 voix et 2 voix contre le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens à 100 centimes.
- Autorisé à l'unanimité le Conseil administratif à renouveler en 2009 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- Approuvé par 7 voix pour et deux voix contre les indemnités aux conseillers municipaux à CHF 130'000.-.
- Approuvé à l'unanimité les indemnités aux conseillers administratifs à CHF 270'000.-.
- Fixé par 7 voix pour et 2 voix contre le montant minimal de la taxe professionnelle à CHF 30.-.

La Commission constate d'autre part que pour 2009, les prévisions de dépenses pour les crédits d'investissements votés sont de CHF 300'000.- et qu'aucune recette n'est prévue.

Selon la motion sur les rapports de gestion votée en novembre 2007, la commission aurait souhaité recevoir par écrit les quelques éléments prioritaires qui ont conduit à l'établissement du budget, ainsi qu'un tableau sur l'évolution du personnel. Ces éléments ont toutefois été fournis oralement.

La Commission remercie vivement le Conseil administratif, le Service des finances et le Secrétaire général pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur disponibilité.

La Commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le conseil municipal à adopter les délibérations correspondantes qui lui seront soumises.



Grand-Saconnex, le 29 octobre 2008

Pierre ECKERT
Rapporteur

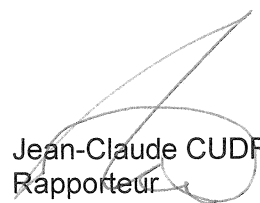
Rapport du Groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal

Conformément au mandat que lui a octroyé le Conseil municipal, le groupe de travail s'est réuni les 10 mars, 2 juin et 29 septembre 2008 pour étudier le projet du nouveau règlement du Conseil municipal qui avait été préparé préalablement par le bureau du Conseil municipal.

Le groupe a examiné attentivement les différents articles et après discussions et réflexions, les modifications apportées au règlement ont été votées et acceptées à l'unanimité des membres.

Le groupe de travail invite le Conseil municipal à accepter ce nouveau règlement, qui sera ensuite envoyé au Conseil d'Etat pour approbation.

Ce rapport est accepté à l'unanimité des membres.



Jean-Claude CUDRE
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 29 septembre 2008

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le subventionnement d'un collecteur à Racovita

La commune du Grand-Saconnex soutient depuis 1989 le village de Racovita, intégré la ville de Mioveni en Roumanie.

L'Association d'Amitié Grand-Saconnex Racovita désire soutenir la ville de Mioveni pour la construction de la partie d'un collecteur qui passe sur le territoire de Racovita. En considérant les diverses sources de financement possible, allant de finances locales, aux aides du gouvernement roumain et de l'Union européenne, l'association s'est arrêtée à une proposition de subventionnement à CHF 150'000.-. Elle insiste aussi sur le fait que cette construction s'inscrit dans la continuité d'une action antérieure que le Grand-Saconnex avait financée, soit la mise en place d'un réseau de distribution d'eau courante.

La Commission des finances a examiné cet objet le 2 septembre et le 27 octobre 2008. Elle a également eu l'occasion de visiter les emplacements concernés et de discuter la question avec les autorités de Mioveni lors du voyage de législature.

A l'unanimité de ses membres, la Commission recommande d'accepter le subventionnement de la construction d'un collecteur d'eaux usées sur le territoire de Racovita à hauteur de CHF 150'000.-. Ce subventionnement sera fera à travers l'Association d'amitié.

La Commission a approuvé le présent rapport par 8 voix pour et une abstention. Elle invite le conseil municipal à adopter la délibération correspondante qui lui sera soumise.



Grand-Saconnex, le 29 octobre 2008

Pierre ECKERT
Rapporteur

COMMISSION DE L'URBANISME

**RAPPORT CONCERNANT LA DEMANDE DE DEROGATION A 0,33 POUR LA CONSTRUCTION D'UN
HABITAT GROUPE AU CHEMIN DES COUDRIERS 45, 45a, 45b, 45c, Parcelle N° 59, feuille 2 du
Grand-Saconnex – DD 102062-6**

Suite au mandat confié par le Conseil municipal en date du 6 octobre 2008 , la Commission s'est réunie le 4 novembre 2008 afin d'étudier la demande de dérogation à 0.33 relative au rapport des surfaces pour la construction d'un habitat groupé de huit logements au chemin des coudriers 45, 45a, 45 b, 45c (projet Minergie) DD 102062-6.

La Commission rappelle qu'une cession gratuite est nécessaire en vue d'aménagements futurs sur le chemin des Coudriers d'une largeur de 2 mètres au maximum. Un emplacement pour containers doit être prévu en bordure du chemin communal des Coudriers.

La Commission demande qu'un PAP (plan d'aménagement paysagé) approuvé par les services compétents soit transmis à la commune lors de l'autorisation définitive.

La Commission, à l'unanimité, a accepté la densification à 0,33 compte tenu d'un projet Minergie et avec les remarques précitées.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de dérogation précitée.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.



Antoine ORSINI
Rapporteur

COMMISSION DE L'URBANISME

RAPPORT RELATIF AU PLQ N° 29507 – CH. A.VILBERT/L'ANCIENNE-ROUTE.

Suite à la demande du Conseil administratif, la Commission s'est réunie le 4 novembre 2008 afin d'étudier l'enquête publique no 1618 : projet de plan localisé de quartier N° 29507-534 « Morillon Parc », situé entre le chemin Auguste-Vilbert et l'Ancienne-Route.

La Commission a examiné le projet de PLQ et, à l'unanimité, a décidé de refuser le PLQ proposé par le Département du territoire. Par ailleurs, la Commission note qu'une entre-vue entre une délégation du Conseil d'Etat et le Conseil administratif est prévue d'ici la fin de l'année. Durant cette rencontre, le Conseil administratif aura tout loisir de présenter les arguments des différents rapports que ce projet a généré.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis défavorable au projet de PLQ précité.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.



Antoine ORSINI
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 04 novembre 2008

COMMISSION DE L'URBANISME

**RAPPORT CONCERNANT LA DEMANDE DE PREAVIS CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION
DES LIMITES DE ZONES N° 29650-27-228-309-530-534 – LE JARDIN DES NATIONS**

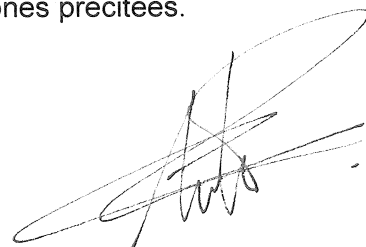
Suite au mandat confié par le Conseil administratif, la Commission s'est réunie le 4 novembre 2008 afin d'étudier le projet de modification des limites de zones N° 29650-27-228-309-530-534, enquête publique N° 1608, Site central des organisations internationales « Le Jardin des Nations ».

La Commission, par **6 oui, un non et deux abstentions**, a préavisé favorablement le déclassement des zones situées sur la commune du plan no 29650 daté du 09/10/2007.

La Commission rappelle que, dans le plan directeur de quartier « Jardin des Nations » 29350A, figuraient les accès verts futurs ainsi que les voies vertes structurantes comme partie intégrante de la zone de verdure. Par ailleurs, elle regrette que l'accès public à l'arboretum de la campagne « Mont-Riant » soit repoussé dans le temps. Elle renvoie également au rapport du 4 avril 2008 dont elle souhaite que les conclusions soient prises en compte.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de modification des limites de zones précitées.

Ce rapport est approuvé à 7 voix pour et 2 abstentions.



Antoine ORSINI
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 04 novembre 2008